Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RENÉGOCIE UNE ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE POUR PROTÉGER L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Étant donné que l'Office canadien de commercialisation du poulet a annoncé qu'en vertu de l'entente Canada-États-Unis le contingentement d'importation de poulet américain était de 22,250 tonnes cette année et qu'il sera doublé pour l'an prochain; étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce émet des permis supplémentaires d'importation et que l'Ontario a envahi le marché québécois par son quota, face à la menace du Québec de se retirer pour ces causes de l'Office canadien de commercialisation du poulet, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Roy):

Que la Chambre recommande au gouvernement de renégocier l'entente canado-américaine du 22 octobre, afin de protéger les intérêts des producteurs canadiens ainsi que des abattoirs canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(1410)

[Traduction]

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Je propose, avec l'appui du député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que le gouvernement institue immédiatement une commission d'enquête indépendante ou s'il préfère, une commission royale d'enquête sur l'industrie de la culture de la pomme de terre au Canada.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LES FINANCES

L'INVESTISSEMENT DES PROFITS TRIMESTRIELS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente, notamment la hausse prévue de 1,000 p. 100 des profits des sociétés pétrolières. Vers le milieu des années 80, les entreprises pétrolières et gazières établies au Canada qui appartiennent à des sociétés étrangères vont rapatrier des sommes énormes de dividendes ou acquérir d'importants nouveaux investissements canadiens extérieurs au secteur non traditionnel de l'industrie pétrolière et gazière au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député d'Essex-Kent (M. Daudlin):

Que le gouvernement permette aux sociétés gazières et pétrolières de conserver un certain pourcentage de leurs profits trimestriels et de placer le reste en fiducie sous le contrôle du gouvernement pour constituer un compte dans lequel elles pourront puiser des fonds pour autant que ceux-ci servent entièrement et exclusivement à l'exploration gazière et pétrolière ou à la recherche et au développement.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE BUDGET

ESSAI DE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Dans son exposé budgétaire d'hier soir, le ministre des Finances (M. Crosbie) s'est targué de pouvoir comparer son budget avec le budget prévoyant présenté par son grand-père à l'Assemblée du dominion de Terre-Neuve il y a 51 ans.

Étant donné que peu de temps après la présentation de ce budget, le dominion de Terre-Neuve a fait faillite et a dû demander à la Grande-Bretagne de lui accorder le statut de colonie, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le premier ministre dépose à la Chambre le compte rendu de tous entretiens ou correspondance entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement britannique concernant l'éventuel abandon par Ottawa de ses responsabilités gouvernementales au profit du Parlement de Westminster.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.